



**TABLEAU
D'AVANCEMENT DE GRADE
D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1^{ère} classe
ARRETE n°2/2021**

MAIRIE
DE

Le Maire de la Commune de MONTFERRER

MONTFERRER

66150

Téléphone : 04.68.39.12.44
Télécopie : 04.68.39.89.60

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relatif aux lignes directives de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux,
VU l'avis du comité technique en date du 11 décembre 2020.

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2021, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom Prénom	Situation actuelle Grade – échelon	Promouvable en tant que
Mme BAKHTI Gisèle	Adjoint d'animation territorial Principal de 2 ^{ème} classe IB 404- IM 365 – Echelon 7	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe le 14 juillet 2021

Article 2 : La Secrétaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à **MONTFERRER**, le 09 février 2021.



Le Maire,

Jean-Marie GOURGUES

